	FICHE DE POSTE	Référence : DDS/ …… /0000
	PÔLE	Version n° : 0
	ERGOTHERAPEUTE ETABLISSEMENT D'ACCUEIL MEDICALISE EAM	Page : 1/8

Auteur : Mathilde DULAURENS Cadre de santé	Vérificateur : GUILLON Marie-Chantal Cadre supérieur de santé	Approbateur (Nom, Fonction) :	Approbateur : TURPAIN Éric Adjoint au chef d'établissement, Directeur des Affaires Générales, des Affaires Médicales et des Ressources Humaines
Date : 18/09/2026	Date : 23/09/2026	Date :	Date :
Visa :	Visa :	Visa :	Visa :

IDENTIFICATION DU POSTE

- Titre de la fonction : Ergothérapeute
- Etablissement : Centre Hospitalier
- Adresse : 4, avenue Winston Churchill- BP 80 109 - 17503 JONZAC
 ☎ : 05 46 48 75 75
- Service de rattachement : EAM Les Tourterelles, pôle de psychiatrie
- Poste : Ergothérapeute

LOCALISATION DU POSTE

- Poste de travail situé : Bâtiment de l'Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) sur le site du Domaine des Fossés, Saint-Martial de Vitaterne

POSITION DANS LA STRUCTURE

- **Liaisons hiérarchiques :**

 - Directeur d'Etablissement : Monsieur MARTINEZ Éric
 - Adjoint au chef d'établissement, Directeur des Affaires Générales, des Affaires médicales et des Ressources Humaines : Monsieur TURPAIN Éric
 - Cadre Supérieur de Santé : Madame GUILLON Marie-Chantal
 - Fonction du responsable hiérarchique : Madame Dulaurens Mathilde Cadre de Santé

➢ **Liaisons fonctionnelles :**

POSTE / SERVICE	*MOTIF*
POSTE / SERVICE	
➢ Médecins/IDE/Cadre de santé	- Organisation des soins et des accompagnements
➢ Standard	- Contact pour joindre d'autres services
➢ Coursiers	- Transport du linge (propre ou sale)
➢ Lingerie	- Commande de denrées - Commande de linge - Marquage linge résidents
➢ UPC/Diététicienne / aide hôtelière	- Gestion des repas
➢ Bureau des entrées	- Renseignements administratifs, remise de formulaires décès, remise de dépôts des valeurs
➢ Magasin	- Commande des imprimés et de divers matériels
➢ Différents services du MCU et du PGR et psychiatrie	- Accueil et transfert de patients - Accompagnements de rendez-vous pour consultations/examens en externe ou pendant le séjour
➢ Gendarmerie	- En cas de trouble du comportement sur la voie publique d'un résidents/ ou autre
➢ Ambulanciers / Brancardiers	Accueil et départ de résident

PRESENTATION DE L'UNITE

L'Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) est un établissement social et médico-social ayant une reconnaissance officielle depuis la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médicosociale (art. L 312-1 I 7 du Code de l'action sociale et des familles). L'Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) a pour mission d'accueillir des adultes gravement handicapés psychiquement ou mentalement ou atteints de handicaps associés. L'état de dépendance totale ou partielle des personnes accueillies en EAM les rend inaptes à toute activité professionnelle et nécessite l'assistance d'une tierce personne pour effectuer la plupart des actes essentiels de la vie courante ainsi qu'une surveillance et des soins réguliers. L'Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM) est un logement permanent pour les adultes lourdement handicapés ayant également besoin d'un soutien et d'une stimulation constante, ainsi que d'un suivi médical et paramédical régulier. Il s'agit donc à la fois d'une structure occupationnelle et de soins. L'objectif de cet établissement est de donner à ces personnes une ouverture à la vie sociale, dans un cadre ayant un caractère familial, rassurant.
Il comprend 23 places d'accueil permanentes et 4 places d'accueil temporaires

PRESENTATION DE L'EQUIPE

L'équipe est composée :

- Cadre de santé
- Éducateurs spécialisés
- Agent administratif
- APA
- Ergothérapeute
 IDE
- AS et AMP
- ASH

Présence de temps médical selon les besoins des résidents.

EXIGENCES DU POSTE

- **Horaires de travail**

 - Amplitude : 7h45/**jour**

 Planiciel code :
 2G : 9h15-17h00, **n1** : 9h-16h45, **P4** : 8h00-15h30, **C9** : 7h30- 15h15 du lundi au vendredi
 Rarement : **H6** :13h45 -21h15, **A5** : 6h30 -14h, **G6 :** 21h00-6h45, pour maintenir la continuité de service

Repos hebdomadaire ☒ Le week-end
❑ En semaine

Roulements ☒ Fixes
❑Variables

Possibilité de temps partiel liée aux particularités de l'organisation du service : oui si de droit

- **Congés Annuels / Jours fériés / temps de travail**

Selon la réglementation en vigueur

- **Planning :**

Affiché selon la réglementation en vigueur

ENVIRONNEMENT

Se référer au document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

MISSIONS DU POSTE

- **Références aux textes :**
 - Répertoire des métiers de la Fonction Publique Hospitalière : ***code métier*** **05I60**
 - Référentiel d'activités et de compétences :

 - Décret n°86-1195 du 21 novembre 1986 fixant les catégories de personnes habilitées à effectuer des actes professionnels en ergothérapie
 - Arrêté du 5 juillet 2010 relatif au Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute, et l'annexe I : référentiel d'activité et l'annexe II : référentiel de compétences
 - L'article 13 de la loi n° 2021-502 du 26 avril 2021 visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification
 - Arrêté du 12 juin 2023 fixant la liste des aides techniques pouvant être prescrites
 - Les articles R 4331-1 à D4331-1-2 du CSP relatifs aux actes professionnels
 - Article L.4113-2 IV du CSP relatif à l'enregistrement dans le répertoire RPPS
 - Article L1110-4 du CSP relatif au secret professionnel
 - Articles L1111-2 ; L1111-4 et L. 1111-5 du CSP
 - Autre textes

- Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées portant création des SAMSAH
- Décret n°2005-223 du 11 mars 2005 instituant les SAMSAH
- Le secret professionnel (art R4312)
- Le respect de la vie, la dignité et de l'intimité du patient et de sa famille et l'absence de discrimination (art R4312-2)
- L'assistance à personne en péril (art. R 4312-6)
- Le respect du patient et de ses droits le rend maître de ses choix (art 4312-8)
- Rapport LAFORCADE relatif à la Santé Mentale, octobre 2016

- Droits et obligations communs à l'ensemble des fonctionnaires, Loi n°83-634, et des règles propres à la fonction publique hospitalière, Loi n°86-33.

➢ Mission générale :

« L'ergothérapeute est un professionnel de santé qui fonde sa pratique sur le lien entre l'activité humaine et la santé. Il intervient en faveur d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un environnement médical, professionnel, éducatif et social.

Il évalue les intégrités, les lésions, les capacités de la personne ainsi que ces performances motrices, sensorielles, cognitives, psychiques. Il analyse les besoins, les habitudes de vie, les facteurs environnementaux, les situations de handicap et pose un diagnostic ergothérapique.
Il met en œuvre des soins et des interventions de prévention, d'éducation thérapeutiques, de rééducation, de réadaptation, de réinsertion et de réhabilitation psychosociale visant à réduire et compenser les altérations et les limitations d'activité, développer, restaurer et maintenir l'indépendance, l'autonomie et l'implication sociale de la personne.

Il conçoit des environnements de manière sécurisée, accessible, adaptée, évolutive et durable. Afin de favoriser la participation de la personne dans son milieu de vie, il préconise des aides techniques et des assistances technologiques, des aides humaines, des aides animalières et des modifications matérielles. […] Il entraine les personnes à leur utilisation. »

- Accompagner les personnes accueillies dans la réalisation de leurs projets de vie et l'amélioration leur qualité de vie
- Favoriser l'exercice de la citoyenneté
- Accompagner le processus de rétablissement
- Participer à répondre aux objectifs de prévention sanitaire, sociale et d'insertion sociale.

➢ Activités commune à l'équipe :

- Accueillir et instaurer une relation avec la personne pour permettre son accompagnement progressif par le service,
- Veiller à assurer une continuité du lien avec la personne,
- Veiller à la sécurité des personnes dans le cadre de leur accompagnement,
- Favoriser un climat relationnel contenant et sécurisant,
- Faciliter et développer l'expression des personnes accompagnées,
- Garantir à la personne sa position de sujet et d'acteur de son projet,
- Apprécier la situation de chaque personne : recueillir ses demandes au regard de ses ressources et ses besoins,
-Participer à l'élaboration, la coordination et l'évaluation des plans individualisés d'accompagnement (PAI).
- Développer des actions visant à promouvoir le bien-être des personnes,
- Accompagner et soutenir les personnes dans leurs démarches quotidiennes
- Favoriser le maintien de l'autonomie,
- Instaurer, restaurer et préserver l'intégration de la personne dans son environnement,
- Favoriser la participation sociale
- Dynamiser les instances de participation (apéro des résidents)

- Assurer la transmission des informations nécessaires à l'accompagnement global des personnes.
- Assurer la gestion administrative des dossiers des personnes accueillies
- Participer à l'encadrement des stagiaires.
- Participation aux projets de soins et aux réunions institutionnelles.
- Participer à la promotion du dispositif auprès des partenaires et des futures personnes accueillies.

➢ **Activités et tâches afférentes au poste, avec niveau de responsabilité et d'autonomie :**

- **« Evaluer une situation et élaborer un diagnostic ergothérapique »**

- Evaluer les intégrités, les déficiences, les limitations d'activité, et les restrictions à la participation des personnes en situation de handicap psychique en prenant en compte les âges, la clinique, les habitudes de vie et l'environnement1.
- Identifier les éléments facilitant ou faisant obstacle à l'indépendance et à l'autonomie, liés à la personne et à son environnement humain et matériel.
- Pratiquer des évaluations standardisées en ergothérapie dans les différentes sphères de la vie quotidienne, sociales, professionnelles.

- **« Concevoir et conduire un projet d'intervention en ergothérapie et d'aménagement de l'environnement »**

- Préconiser des adaptations et des aménagements de l'environnement (aides humaines/ techniques) pour un retour à l'activité, un maintien ou un retour au travail, au domicile, aux loisirs, aux déplacements, afin de promouvoir le droit à la participation sociale et à la citoyenneté.
- Concevoir des mises en situation écologiques dans les milieux de vie de la personne, permettant le maintien ou favorisant l'amélioration de sa qualité de vie.
- Identifier des activités significatives et formuler des objectifs adaptés au projet de vie et au contexte, en collaboration avec la personne et son environnement humain.

- **« Mettre en œuvre des activités de rééducation, de réadaptation, de réinsertion et en réhabilitation psycho-sociale en ergothérapie »**

- Elaborer un programme personnalisé d'intervention ergothérapique visant à accompagner la personne dans le maintien de ses capacités et dans l'apprentissage et l'utilisation des différents moyens de compensation environnementale.
- Animer et conduire des groupes selon différentes techniques, analyser la dynamique relationnelle dans le groupe ou dans le système familial, éducatif et social.
- Concevoir et formaliser des démarches et des actions de conseil, d'éducation thérapeutique, de prévention et d'expertise répondant aux besoins d'activité et de participation de la personne.

- **« Organiser des activités et coopérer avec les différents acteurs »**

- Conseiller les aidants et les partenaires en fonction de leurs connaissances et de leur savoir-faire afin de faciliter l'activité et la participation sociale.
- Travailler en réseau et coordonner les actions ou les soins avec les aidants, l'équipe médicale et paramédicale, les intervenants dans le champ social, économique et éducatif, pour conduire des projets d'intervention pertinents.

[1] En se basant sur le modèle de la CIF (2001)

COMPETENCES ET APTITUDES REQUISES

- **Secret Professionnel**

- **Connaissances professionnelles nécessaires**

 - Connaissance de l'institution hospitalière.
 - Connaissance dans la législation du handicap
 - Connaissance du réseau de partenaires et d'établissement dans le domaine du handicap psychique
 - Connaissance en psychopathologie
 - Connaissances du réseau de soins du territoire sud de Charente Maritime.

- **Capacités liées à l'organisation et l'exécution du travail.**

 - Expression écrite (dossier patient, évaluations, observations) et facilité d'expression orale (réunion et synthèse), traçabilité des actes, maîtrise de l'outil informatique
 - Sens de la responsabilité et de l'autonomie dans la gestion de l'activité.
 - Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire

- **Capacités d'initiative et de créativité.**

 - Capacité d'initiative et d'innovation conformes aux règles institutionnelles et du service,
 - Transférer un savoir-faire, une pratique professionnelle,
 - S'organiser en fonction de la charge en soins tout en restant dans les limites du déroulement de tâches,
 - Savoir prioriser certaines tâches.
 - Implication dans la recherche, le traitement et l'analyse des données professionnelles et scientifiques

- **Aptitudes psychologiques liées à l'exercice de la fonction**

 - Formation à la relation individuelle et groupale
 - Capacité à gérer ses émotions et à garder une juste distance
 - Sens de la relation humaine, capacité à la relation individuelle et groupale
 - Aptitude à travailler en équipe pluridisciplinaire, engagement dans un projet professionnel et reconnaissance des métiers impliqués.
 - Discrétion professionnelle et respect du secret professionnel
 - Favoriser la bientraitance et lutter contre la maltraitance

- **Aptitudes physiques (exigences physiques)**

 - Pas de limitation à la conduite automobile

- **Connaissance :**

Pratique orientée rétablissement / concept du rétablissement et de la réhabilitation psychosociale

EXIGENCES RELATIONNELLES

- **Capacité d'adaptation**
 - Adaptabilité,
 - Disponibilité,

- **Respect de la hiérarchie en général :**
 - Collaborer de manière constructive avec l'encadrement dans sa pratique professionnelle.
 - Prendre en compte les consignes et orientations données par la hiérarchie.
 - Maintenir une communication respectueuse et adaptée avec les responsables.
 - S'inscrire dans une dynamique de travail d'équipe en lien avec les supérieurs hiérarchiques.

LES NIVEAUX REQUIS

- **Formation initiale :** Diplôme d'Etat d'ergothérapeute

- **Expérience professionnelle antérieure :** si possible expérience en psychiatrie ou auprès d'un publique en situation de handicap

EVOLUTION DU POSTE

En fonction du projet professionnel de l'agent et des disponibilités institutionnelles.

OBSERVATIONS

Renforcer l'image de marque de l'établissement hospitalier par un accueil adapté des personnes et une vigilance quant au maintien de l'état de propreté des locaux,
Intégrer la démarche de développement durable avec l'ensemble des métiers hospitaliers.
S'intégrer dans la démarche qualité de l'établissement.